

VILLE D'AIGUILHE

SERVICE AMÉNAGEMENT HABITAT ET URBANISME

CERTIFICAT D'URBANISME DE SIMPLE INFORMATION

si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :

16 PLACE DE LA LIBÉRATION BP 50085 43003 LE PUY-EN-VELAY CEDEX

Dossier: CU 043002 24 P0001

Déposé le : 04/01/2024

Adresse des travaux :

1 RUE BERNARD

AIGUILHE

Demandeur:

CABINET NOTARIAL REPRÉSENTÉ(E) PAR MONSIEUR

BARRE STÉPHANE

BP 43000

LE PUY EN VELAY

FRANCE

Demandeur(s) co-titulaire(s): ----

TERRAIN DE LA DEMANDE:

Références cadastrales : 000AC0069 Superficie du terrain de la demande : m²

DISPOSITION D'URBANISME APPLICABLES (AU TERRAIN)

Zonage

- ZONAGES
 - PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)
 - Plan Local d'Urbanisme (PLU) N Voir le document
 - Plan Local d'Urbanisme (PLU) UA Voir le document

Le règlement associé au zonage du document d'urbanisme est consultable sur https://geoportail.lepuyenvelay.fr/documents-durbanisme/

Droit de Préemption

Périmètre de droit de préemption urbain - Droit de Préemption Urbain renforcé - Deliberation du 2 mars 2018

Servitudes d'Utilité Publique

- SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE
 - PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES CLASSÉS OU INSCRITS (AC1)
 - Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Baptistère Saint-Jean (R500) classement le 18/04/1914
 - Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Cathédrale Notre-Dame et ses dépendances (R500) - classement le 18/04/1914
 - Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Chapelle des Pénitents Blancs (R500) classement le 02/10/1989
 - Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Chapelle Saint-Clair (R500) classement le 18/04/1914
 - Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Couvent de la Visitation (R500) inscription le 21/03/2005
 - Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Eglise Saint-Georges (R500) inscription le 23/09/1949
 - Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Eglise Saint-Laurent (R500) classement le 26/12/1949 ; classement le 21/05/1906
 - Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Eglise Saint-Michel (R500) classement le 18/04/1914
 - Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Eglise Saint-Vozy (R500) inscription le 23/09/1949

- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Evéché (R500) inscription le 23/09/1949
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Fontaine (place des Tables) (R500) classement le 13/04/1907
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Hôpital Général (R500) inscription le 04/03/1991
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Hôpital Saint-Nicolas (R500) inscription le 11/03/1964
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Hôtel de La Batut (R500) inscription le 05/12/2001
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Hotel de la Prévoté (R500) inscription le 11/10/2004
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Hôtel de la Rochenegly (R500) inscription le 26/03/1934; inscription le 16/09/1949
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Hôtel de Miramon (R500) inscription le 16/07/2019; classement le 25/05/1976
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Hôtel de Monteyremard (R500) classement le 15/02/2010; inscription le 02/10/2006
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Hôtel de Saint-Vidal (R500) inscription le 20/05/2015
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Hôtel de Sanhard (R500) inscription le 23/09/1949
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Hôtel des Rousson (R500) inscription le 26/03/1934
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Hôtel-Dieu (R500) classement le 22/09/1914; inscription le 04/03/1991
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Hôtel Grateloup (R500) Arrêté préfectoral le 2021-02-25
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Hôtel Hugon de Coubladour (R500) inscription le 01/03/1977
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Hôtel Jerphanion Cambacérès (R500) classement le 11/12/1987; inscription le 11/12/1987
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Hôtel Mailhet de Vachères (R500) inscription le 30/09/1991
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Hôtel Pons des Ollières (R500) inscription le 16/09/1949
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Hôtel Pradier d'Agrain (R500) inscription le 16/09/1949
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Hôtels de Girardin et de Luzy (R500) inscription le 23/09/1949
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Maison des Alix (R500) inscription le 07/01/1926
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Maison des Duchamp (R500) inscription le 16/09/1949
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Maison (R500) inscription le 08/06/1978
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Maison (R500) inscription le 16/09/1949
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Maison (R500) inscription le 23/09/1949
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Place du For (R500) inscription le 30/07/1951
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Pont de Roderie (R500) inscription le 27/02/1926
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Porte Saint-Georges (R500) classement le 08/03/1923
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Statue de la Vierge Notre Dame de France (R500) - inscription le 10/11/1997
- Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits (AC1) Université Saint-Mayeul (R500) classement le 18/04/1914
- PLAN DE PRÉVENTION DES RETRAIT GONFLEMENT ARGILE PPR RGA (PM1)
 - Plan de Prévention des Retrait Gonflement Argile PPR RGA (PM1) PPR Retrait Gonflement Argile Aiguilhe- Zone fortement exposée (B1)
- PLAN DE PRÉVENTION DU RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN PPRMT (PM1)
 - Plan de Prévention du Risque de Mouvement de Terrain PPRMT (PM1) PPRMT Bassin du Puy : ZB2 aléa Faible -Affaissements / Effondrements (Faible)
 - Plan de Prévention du Risque de Mouvement de Terrain PPRMT (PM1) PPRMT Bassin du Puy : ZB2 aléa Faible Affaissements / Effondrements (Faible) Glissements (Faible)
- SITES INSCRITS OU CLASSÉS (AC2)
 - Sites inscrits ou classés (AC2) Puy-polignac (Inscrit)
- VOISINAGE DES CIMETIERE (INT1)
 - Voisinage des cimetiere (INT1) Zone de protection : Cimetière du Puy

OBSERVATIONS ET PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

- RÉSEAUX
 - CANALISATIONS DE GAZ (DISTRIBUTION)
 - Canalisations de gaz (distribution) Réseau en service
- INFORMATIONS
 - CATÉGORIE DU POTENTIEL RADON
 - Catégorie du potentiel radon Catégorie : 1
 - ETUDE DES ALÉAS RETRAIT GONFLEMENT ARGILE
 - Etude des aléas retrait gonflement argile Etudes d'aléa Argile en dehors du PPR (Niveau aléa : Fort)

RÉGIME DES TAXES ET PARTICIPATIONS D'URBANISME

(Art L.332-6 et suivants du code de l'urbanisme)

TAXE ET PARTICIPATIONS : Les contributions cochées ci-dessous seront assises et liquidées après la délivrance d'un permis de construire, d'une autorisation d'aménager.

(X) Taxe d'aménagement :

dont

- part communale : 2.5% (peut-être exonérée dans le cadre d'une ZAC)

- part départementale : 1,3 %

(X) Redevance d'archéologie préventive: 0,40%

RAPPELS RÈGLEMENTAIRES:

L'utilisation du sol en méconnaissance des règles d'urbanisme est punie d'une amende comprise entre 3000€ et un montant qui ne peut excéder, dans le cas de la construction d'une surface de plancher, une somme égale à 1500 Euros par mètre carré de construction réalisée en infraction, et dans tous les autres cas : 75 000 Euros. La démolition peut être ordonnée.

<u>Durée de validité</u>: Le certificat d'urbanisme a une **durée de validité de 18 mois**. Il peut être prorogé par périodes d'une année si les prescriptions d'urbanisme, les servitudes d'urbanisme de tous ordres et le régime des taxes et participations n'ont pas évolués. Vous pouvez présenter une demande de prorogation en adressant une demande sur papier libre, accompagnée du certificat pour lequel vous demandez la prorogation **au moins deux mois avant l'expiration du délai de validité**.

